

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 à 20 Heures 00**

Étaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique GILLOT, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Michel CROIZER, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Catherine PEJU, Jean MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUARD-GAUTIER, Michel SECOND.

Absents excusés : Marie-Hélène TONIN pouvoir à Michel VIANNAY, Gérard PINATTON pouvoir à Gisèle GRANGE.

Absente : Fabienne YAACOULI.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

Analyse financière simplifiée 2017 : Monsieur le Maire présente au conseil municipal Mr Laurent LE NAOUR, receveur à la trésorerie de Saint Laurent de Chamousset venu présenter l'analyse financière simplifiée 2017 qu'il a préparé à la demande de Mr le Maire.

Cette analyse financière se compare avec les communes de même strate du département, de la région et au niveau national.

On peut noter que la part des foyers non imposables de Montrottier atteignait 63,5% en 2017 contre 52,3% pour la moyenne de la strate départementale avec un revenu fiscal moyen de 22 809 € contre 29837 € pour la moyenne de la strate départementale.

Les budgets annexes de la commune (assainissement et 2 lotissements) représentaient 7% de la totalité des produits réels de fonctionnement et 6% des charges réelles de fonctionnement.

La commune a vu sa capacité d'autofinancement se tasser aux cours des cinq dernières années, sous l'effet des charges qui ont baissé à un rythme moins soutenu (-1,8%) que les recettes équivalentes (- 3,4%).

L'endettement apparaît maîtrisé avec la baisse régulière de l'encours de dettes relevé en l'absence de recours à l'emprunt.

Le nombre nécessaire d'années à la commune pour éteindre sa dette à partir de ses ressources propres au cours d'un exercice permet de mesurer sa solvabilité. Ce rapport est passé de près de 5 ans en 2013 à un niveau de près de 4 ans en 2017, pour un ratio moyen voisin de 10 ans pour les communes les moins bien situées.

Le bilan de la commune affiche en 2017 :

- Un fonds de roulement de 346 k€ couvrant plus de 5 mois de charges réelles de fonctionnement.
- Les besoins de financement nécessitant un fonds de roulement de 159k€ parviennent ainsi à être couverts.
- La trésorerie finale s'élève à 187 k€ au 31/12/2017 ce qui représente près de 18% des recettes dégagées au cours de l'exercice.

En conclusion on peut constater que la commune est en bonne santé financière.

ADRESSAGE DES RUES : Gisèle GRANGE propose des devis pour la fourniture des plaques, poteaux et numéros ainsi que pour la pose.

Devis proposés pour le matériel : plaques et numéros :

- La Poste : 25 374,36 € HT
- Signal : 23 254,76 € HT
- Rochetaillée Email : 17 117,00 €. HT

Devis proposés pour la pose des poteaux et plaques :

- France Marquage : 26 859,00 € HT
- Poncet Christophe : 10 215,00 € HT

- RIE Environnement (brigades vertes) : 16 500,00 € HT

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité le devis des Ets ROCHETAILLÉE pour l'acquisition des plaques, poteaux et numéros et le devis de Mr PONCET pour la pose des poteaux et plaques.

VTT TOUR DU LYONNAIS : Michel GOUGET montre au conseil municipal le plan modifié du VTT tour du Lyonnais passant sur Montrottier et dans le village. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce plan.

SUBVENTION TENNIS : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du club de tennis pour l'acquisition de tables et de matériel de tennis de table. Cette nouvelle activité proposée par le club de tennis a obtenue un large succès avec un grand nombre de participants inscrits. La commune décide de subventionner le club de tennis à hauteur de 2 000 euros. Une convention sera établie afin que ces tables et le matériel puissent être utilisés éventuellement par les écoles ou la collectivité.

AUTORISATIONS D'URBANSIME : Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'augmentation sollicitée par la CCDML pour les études des autorisations d'urbanisme et de passer ainsi le montant forfaitaire à 1,30 € par habitant au lieu de 1 € ultérieurement.

Vu l'importance du travail que cela représente, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ASSURANCES GROUPEMENT DE COMMANDE : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la possibilité d'un groupement de commande par passation de marché pour les assurances communales organisé par la CCDML. Vu l'importance de ce que l'on pourrait gagner sur ce chapitre, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au groupement de commande.

VENTE ANCIENNE ECOLE ALBIGNY : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été signifié à Mme LALOR Rebecca en février 2018 de la vente de la maison qu'elle occupe en qualité de locataire à Albigny. Le délai de priorité étant terminé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de mettre ce bâtiment à la vente à tout public. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

REFLEXION GLOBALE SUR LES DOSSIERS A VENIR : Monsieur le Maire donne des informations sur l'avancement des travaux des Genêts et du terrain Second.

Il informe le conseil municipal qu'il faut également avancer sur le dossier d'agrandissement du magasin Vival et présente le montant des honoraires qui s'élèvent à 8 580 euros HT pour un montant prévisionnel de travaux de 78 000 euros HT. Les travaux consistent à l'agrandissement du magasin, le déplacement du bureau et des sanitaires, la modification de la réserve. Ce qui va nécessiter la présence d'un grand nombre de corps de métier. Le conseil municipal donne son accord pour ce dossier.

Dossiers à étudier :

- MAM : Maison Assistantes Maternelles
- Entrées de village,
- Devenir des locaux du bureau de poste,
- Devenir des casernes actuelles,
- Salles des sports (prévoir salle de rangement et éventuellement coin cuisine)
- Chauffage, réseau de chaleur en étude avec le SYDER pour divers bâtiments communaux : salle des sports, vestiaires foot, écoles, genêts, poste, salle des fêtes
- Café d'Albigny et colonie,
- Terrasse café restaurant de Montrottier
- Voirie : trottoirs, séparatif eaux pluviales et eaux usées,

Travaux des Commissions :

- Voirie : Travaux terminés. Reste à faire le point à temps.
- Cantine : une réunion est prévue avec le personnel.
- Forum des associations : Beaucoup de passage et de nombreuses inscriptions aux activités.
- Divers : Voir station d'épuration des chazottes.
- Transport : Véronique CROZET soumet le problème des transports scolaires. Bernard CHAVEROT se charge d'en discuter avec la Région et le SYTRAL gérant ce service.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00
Prochain Conseil Municipal le lundi 15 Octobre 2018 à 20 heures

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr